

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de
Transports Adaptés et Collectifs des Collines
(Volet transport adapté et transport collectif de Transcollines)
Mercredi 31 mars 2021 à 13h30
Par vidéo-conférence**

Présences :

Beausoleil, Francis
Bergeron, Claude
Canizalez, Rafael
Castillo, Lizett
Cyr, Gabriel
Gauthier, Benoit
Legros, Benoit

Mainville, Chantal
Phaneuf, Julie
Ouellet, Simon
Renaud, Johanne
Rivera, Lorena
Simon-Saumier, Viviane
Turcotte-Robertson, Stéphanie

Invités :

Charles Castonguay, Deloitte
Camille Fleury, Deloitte
Guillaume Beaudin, Deloitte

Ordre du jour

- Ouverture de la rencontre
- Mot de bienvenue du président
- Nomination d'un président d'assemblée
- Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- Lecture, adoption de l'ordre du jour
- Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- Lecture, adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 29 avril 2020
- Amendement aux règlements généraux
- Rapport annuel 2020 et priorités 2021
- Présentation des états financiers 2020
- Auditeur pour 2021
- Élections des administrateurs pour 2021 (2 postes)
 - Siège # 4 et # 5 : deux représentants répondant à l'une des catégories suivantes, élu par l'AG, (1 an);
 - délégué du CISSSO,
 - représentant des usagers ou des bénévoles du transport collectif,
 - représentant des usagers du transport adapté,
 - représentant de la communauté résidant sur le territoire,
 - un représentant d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservi par TACC.
- Souhaits de l'assemblée et levée de la rencontre

1. Ouverture de la rencontre

Monsieur Simon Ouellet ouvre l'assemblée annuelle à 13 h 31 et souhaite la bienvenue aux participants (tes). Le quorum étant composé des membres présents, il est constaté et la rencontre débute.

2. Mot de bienvenue du président

Monsieur Claude Bergeron résume le mot du président.

Voir à la page 5 « Mot du président » dans le Rapport annuel 2020 en annexe.

Monsieur Simon Ouellet résume le mot du directeur général.

Voir à la page 6 « Mot du directeur général » dans le Rapport annuel 2020 en annexe.

3. Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Bergeron de nommer monsieur Simon Ouellet comme président d'assemblée.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-09**

4. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par madame Julie Phaneuf de nommer madame Stéphanie Turcotte-Robertson comme secrétaire d'assemblée.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-10**

5. Lecture, adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Francis Beausoleil d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-11**

6. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Conformément à l'article 22 des règlements généraux, un avis de convocation public a été publié dans le journal francophone L'Envol des Monts et dans le Journal anglophone The Low Down dans les éditions du mois de février et de mars 2021.

L'avis de convocation comprenait, entre autres, la date, l'heure, l'endroit et les buts de l'assemblée.

7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 29 avril 2020

Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 29 avril à 13h30, par vidéo-conférence.

Il est proposé par monsieur Claude Bergeron d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-12**

8. Amendement aux règlements généraux

Il est proposé par monsieur Benoit Legros d'adopter les modifications suivantes apportées aux articles 22 et 27 des règlements généraux :

Article initial	Article modifié
<p>Article 22 : Convocation Un avis écrit doit être adressé aux membres par le secrétaire-trésorier de la Corporation pour les aviser de la tenue de la réunion annuelle. La publication d'un avis de convocation dans un journal anglophone et un journal francophone distribué sur l'ensemble du territoire de la Corporation peut remplacer l'avis écrit, courriel, télécopieur ou postal si les membres peuvent en prendre connaissance au moins dix (10) jours avant la tenue de la réunion. L'avis de convocation doit indiquer la date, l'heure, l'endroit et le ou les buts de l'assemblée. L'attestation du Président ou du secrétaire-trésorier à l'effet que l'avis de convocation a été transmis conformément au Règlement de la Corporation constituera une preuve suffisante de sa transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seront remis à l'assemblée générale annuelle : <ul style="list-style-type: none"> • l'ordre du jour; 	<p>Article 22 : Convocation Un avis écrit doit être adressé aux membres par le secrétaire-trésorier de la Corporation pour les aviser de la tenue de la réunion annuelle. La publication d'un avis de convocation bilingue sur le site web de la Corporation peut remplacer l'avis écrit, la publication dans les journaux locaux, courriel, télécopieur ou postal si les membres peuvent en prendre connaissance au moins dix (10) jours avant la tenue de la réunion. L'avis de convocation doit indiquer la date, l'heure, l'endroit et le ou les buts de l'assemblée. L'attestation du Président ou du secrétaire-trésorier à l'effet que l'avis de convocation a été transmis conformément au Règlement de la Corporation constituera une preuve suffisante de sa transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seront remis à l'assemblée générale annuelle : <ul style="list-style-type: none"> • l'ordre du jour; • le procès-verbal de

<ul style="list-style-type: none"> • le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente. • Sera obligatoirement expédié, aux membres : <ul style="list-style-type: none"> • l'ordre du jour et au besoin, le texte de tout projet d'amendement aux règlements généraux de la Corporation. • L'ordre du jour doit être limité aux questions mentionnées dans l'avis de convocation. 	<p>l'assemblée générale annuelle précédente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sera obligatoirement expédié, aux membres : <ul style="list-style-type: none"> • l'ordre du jour et au besoin, le texte de tout projet d'amendement aux règlements généraux de la Corporation. • L'ordre du jour doit être limité aux questions mentionnées dans l'avis de convocation.
<p>Article 27 : Convocation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un avis écrit devra être envoyé à chaque membre, à sa dernière adresse connue. L'avis mentionnera de façon précise la date, l'endroit et les buts de l'assemblée générale extraordinaire. Il mentionnera de façon précise les affaires qui y seront débattues. La présence d'un membre à une assemblée quelconque couvre le défaut d'avis quant à ce membre; • Cet avis doit parvenir aux membres au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la réunion. Cependant, s'il y a modification des règlements généraux, l'avis est de quinze (15) jours; • La publication d'un avis de convocation dans un journal anglophone et un journal francophone distribué sur l'ensemble du territoire de la Corporation peut remplacer l'avis écrit, courriel, télécopieur ou postal si les membres peuvent en prendre connaissance au 	<p>Article 27 : Convocation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un avis écrit devra être envoyé à chaque membre, à sa dernière adresse connue. L'avis mentionnera de façon précise la date, l'endroit et les buts de l'assemblée générale extraordinaire. Il mentionnera de façon précise les affaires qui y seront débattues. La présence d'un membre à une assemblée quelconque couvre le défaut d'avis quant à ce membre; • Cet avis doit parvenir aux membres au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la réunion. Cependant, s'il y a modification des règlements généraux, l'avis est de quinze (15) jours; • La publication d'un avis de convocation bilingue sur le site web de la Corporation peut remplacer l'avis écrit, la publication dans les journaux locaux, courriel, télécopieur ou postal si les membres peuvent en prendre connaissance au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée. • L'attestation du Président ou du

<p>moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'attestation du Président ou du secrétaire-trésorier à l'effet que l'avis de convocation a été transmis conformément au Règlement de la Corporation constituera une preuve suffisante de sa transmission.	<p>secrétaire-trésorier à l'effet que l'avis de convocation a été transmis conformément au Règlement de la Corporation constituera une preuve suffisante de sa transmission</p>
---	---

Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-13

9. Rapport annuel 2020 et priorités 2021

Monsieur Simon Ouellet dépose le rapport annuel 2020 ainsi que les priorités 2021. (voir documents en annexe)

Messieurs Simon Ouellet et Benoit Legros en font la lecture.

Monsieur Simon Ouellet profite de l'occasion pour souligner sa reconnaissance envers les employés ainsi que les administrateurs des Transports Adaptés et Collectifs des Collines. Il est très fier du travail accompli lors de cette dernière année plutôt particulière avec les défis entourant la pandémie de la Covid-19.

Il est proposé par monsieur Francis Beausoleil d'accepter le dépôt du rapport annuel 2020 tel qu'adopté par le conseil d'administration le 31 mars dernier et déposé à cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-14

10. Présentation des états financiers 2020

Monsieur Charles Castonguay ainsi que madame Camille Fleury de la firme Deloitte font la présentation des États financiers 2020 de Transcollines, volet transport adapté et transport collectif.

Ils soulignent que l'organisation surveille bien ses finances et qu'ils n'ont aucun élément majeur à transmettre au CA. Ils ont certaines recommandations que l'organisation prendra en compte pour les finances de la prochaine année. Ils remercient l'ensemble des employés de leur bonne collaboration. (voir documents en annexe)

Il est proposé par monsieur Claude Bergeron d'accepter le dépôt des états financiers tel qu'adopté par le conseil d'administration le 31 mars 2021 et déposé à cette assemblée.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-15**

11. Auditeur pour 2021

Monsieur Simon Ouellet informe les membres que suivant les résultats obtenus dans le processus d'évaluation du mandat 2020 pour l'audit des rapports financiers de la RITC et de TACC par la firme Deloitte, les auditeurs seront reconduits ou dans le cas contraire, la direction générale procèdera à un processus d'appel d'offres par invitation pour les audits 2021.

12. Élections des administrateurs pour 2021 (2 postes)

Monsieur Simon Ouellet fait la lecture des postes à élire :

Siège # 4 et # 5 : deux représentants répondant à l'une des catégories suivantes, élu par l'AG, (1 an);

- délégué du CISSSO,
- représentant des usagers ou des bénévoles du transport collectif,
- représentant des usagers du transport adapté,
- représentant de la communauté résidant sur le territoire,
- un représentant d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservi par TACC.

Considérant la participation à l'assemblée et l'intérêt des personnes présentes, il est convenu qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'élection des membres, car le nombre de postes à pourvoir est supérieur aux nombres d'intérêts reçus.

Représentant répondant à l'une des catégories nommées ci-haut (mandat de 1 an)

L'intérêt de madame Julie Phaneuf est confirmé. Celle-ci accepte de poursuivre son implication au sein du conseil d'administration au poste de représentant d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservie par TACC.

De plus, la représentation de monsieur Benoit Gauthier au siège d'élu municipal délégué par le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est confirmée suivant l'adoption de la résolution 19-11-291 reçue par la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le conseil constate donc qu'il reste un siège vacant au sein du conseil d'administration. Ainsi, il est demandé à la direction générale de combler le poste vacant.

Il est proposé par monsieur Claude Bergeron de procéder à la nomination officielle des administrateurs élus par voie de résolution de nomination en bloc.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-16**

13. Souhais de l'assemblée et levée de la rencontre

Monsieur Simon Ouellet remercie l'assemblée pour leur participation à l'Assemblée générale annuelle 2020 et félicite les membres élus. La direction générale mettra tout en œuvre afin de combler le poste vacant au sein du conseil d'administration.

Madame Julie Phaneuf prend la parole afin de féliciter le travail de toute l'équipe au cours de la dernière année.

Il est proposé par monsieur Claude Bergeron de procéder à la levée de l'assemblée à 14 h 30 min.

**Adoptée à l'unanimité
AGA 2021-17**



Simon Ouellet
Président d'assemblée
Directeur général et secrétaire-trésorier



Stéphanie Turcotte-Robertson
Secrétaire d'assemblée